REGION GRAND EST - ALSACE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE
HAGUENAU-WISSEMBOURG
CANTON DE REICHSHOFFEN

ARRETE DU PRESIDENT PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu *la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°027.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Election du président (L. 2122-7 du CGCT) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°028.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Détermination du nombre de vice-présidents (L. 2122-2 du CGCT) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°029.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Election des vice-présidents »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°030.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Lecture de la charte de l'élu et de la charte déontologique des achats publics »,

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn est soutenue par

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn
Maison des services et des associations
1, rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach • Tél : 03 88 90 77 60
Courriel : info@sauer-pechelbronn.fr - www.Sauer-Pechelbronn.fr

Vu la délibération du conseil communautaire n°031.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Fixation de la composition du bureau du conseil communautaire et délégations au bureau (L.5211-10 du CGCT) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°036.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Gestion intercommunale : Délégations du conseil communautaire au président (L. 2122-22 et L.5211-10 du CGCT) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°032.2020 en date du 27 juillet 2020 : « Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires »,

***Considérant** le projet de gouvernance, fonctionnement et continuité des projets et actions porté par le président, et reposant sur les valeurs suivantes :*

- *Une gouvernance partagée et une démarche participative, autour d'un pacte de confiance et d'une approche solidaire et équitable,*
- *Une approche de l'intercommunalité comme outil au service des communes,*
- *Une approche de l'intercommunalité comme outil au service des habitants,*

faisant de l'intercommunalité le porteur d'une politique prospective de territoire,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale et pour la conduite des politiques publiques de déléguer aux vice-présidents un certain nombre d'attributions relevant des domaines de compétence de la communauté de communes et du président, en faveur du développement du territoire, du suivi et de la gestion des services intercommunaux et de l'animation des instances de travail ainsi que de la représentation aux organismes extérieurs,

Considérant que les vice-présidents exercent leurs délégations, objet du présent arrêté, sous la surveillance et la responsabilité du président,

Considérant que l'exécutif, composé du président, des vice-présidents et des éventuels conseillers délégués, ainsi que les représentants du territoire aux organismes extérieurs exercent leurs compétences sous le contrôle de la conférence des maires et du conseil communautaire,

Considérant que le président assume le cadrage général et la conduite du mandat, matérialisé notamment par un plan de développement durable, contrat de territoire, et un projet de mandat orienté vers la « destination TEPOS 2037 », politique publique tendant à faire du territoire Sauer-Pechelbronn un territoire à énergie positive à l'échéance 2037,

Considérant que le président, président de l'exécutif, représentant de l'autorité territoriale et ordonnateur de l'établissement, outre l'organisation de la gouvernance (bureau exécutif, conseil des maires, conseil communautaire et coordination générale des activités des élus), conserve les domaines de compétences suivants :

- *Le volet ressources-relations humaines de la structure, et l'organisation générale de l'établissement,*
- *Le volet financier, fiscal et comptable de la structure,*
- *La politique de mutualisation au sein du bloc communal,*
- *Le suivi des assurances protection fonctionnelle et statutaire,*
- *Le développement de valeurs partagées au sein du bloc communal, pour une coopération, une complémentarité et une solidarité durable,*
- *La coopération avec les établissements publics et collectivités voisines/partenaires et les relations intercommunautaires,*
- *La représentation politique et la communication institutionnelle, interne, externe, de l'ensemble des projets et actions menés et les relations presse,*

- *Le projet de développement sur site de l'Obermatt à Durrenbach (siège de l'intercommunalité), en partenariat avec le SDEA Alsace Moselle,*

- *La conduite d'une politique foncière et immobilière intégrant l'avenir des sites propriétés intercommunales et leur future affectation (ancien restaurant gare, MDSE, ...),*

- *Et de manière plus globale la charte de développement durable du territoire,*

Considérant que le président peut compléter le présent arrêté par des arrêtés de nomination de conseillers délégués à des domaines ou thématiques ciblées, ces derniers venant compléter l'équipe du bureau exécutif et appuyer l'exercice des politiques publiques confiées aux vice-présidents, de manière permanente ou non,

Aux fins d'assurer un fonctionnement optimal de la structure, de maîtriser les actions de communication et de jeter les bases d'une politique locale unifiée et solidaire, s'appuyant sur un projet de territoire partagé au sein du bloc communal (communes + communauté de communes), reposant sur une mutualisation des services, un partage des moyens et des expertises, et une coopération étroite des institutions locales au service de ses habitants, associations, organismes publics et entreprises,

ARRETE,

Le président s'est entouré de six vice-présidents, cinq vice-présidents étant en charge chacun d'un pôle « politiques publiques thématiques transversales », un vice-président étant en charge d'un pôle « fonctionnel – opérationnel », le premier et second vice-président disposant d'une délégation de compétence générale, comme suit :

Pôle politiques publiques relatives à la cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,
Pôle politique publiques relatives à la transition écologique - Mobilité - Développement durable,
Pôle politique publiques relatives à l'économie - Aménagement du Territoire - Liens avec les entreprises,
Pôle politique publiques relatives au tourisme et thermalisme - Politique Transfrontalière,
Pôle politique publiques relatives à l'eau, le cycle de l'eau (AEP, assainissement, GEMAPI) - Politique de l'habitat,
Pôle opérationnel patrimoine et bâtiments - Travaux neufs - Services aux communes et aux associations

Cette équipe de vice-présidents pouvant être complétée et renforcée par des conseillers délégués venant apporter leur expertise et compétence sur des axes ciblés découlant des pôles définis ci-dessus.

L'organisation de ces différents pôles se faisant en intégrant les représentations intercommunales aux organismes extérieurs, et via une approche systémique, globale des politique publiques, les différents pôles étant transversaux et venant apporter un point de vue différent sur tous les projets et actions portés par l'intercommunalité, obligeant le bureau exécutif à s'organiser en mode projet autour des différentes thématiques telles que définies.

Article 1er : délégation de compétence générale des 1er et 2ème vice-présidents.

MM. Damien WEISS et Guillaume PETER, respectivement 1er et 2ème vice-président de la communauté de communes, disposent d'une **délégation de compétence générale du président, afin d'assurer la continuité des politiques publiques de développement local et du fonctionnement des services de l'établissement, en cas d'absence ou d'impossibilité pour le président d'assurer sa mission**, le 1er vice-président prenant sa suite, le 2è vice-président prenant la suite du 1er vice-président en cas de nécessité, lors d'absence ou d'impossibilité pour le 1er vice-président d'assurer sa mission et notamment sa délégation de compétence générale.

Ils disposent à ce titre d'une délégation de fonction et de signature couvrant l'intégralité du champ de compétence de l'établissement public, dans les conditions précitées, et disposent notamment d'une signature électronique leur permettant de remplacer le temps nécessaire le président dans l'exercice de ses fonctions, y compris pour l'ordonnancement des dépenses et recettes, l'exécution des budgets et décisions du conseil communautaire ainsi que pour l'ensemble des compétences déléguées par le conseil communautaire au président.

Article 2ème : Délégations au 1er vice-président M. Damien WEISS :

Dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur Damien WEISS est chargé par délégation de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques locales relevant du pôle **Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,** et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant.

> *Le pôle intègre la cohésion sociale, comme un ensemble composé de membres fortement solidaires et intégrés, unis par des valeurs et des règles de vie communes et partagées, dont les services et animations en fondent l'attachement au territoire. S'y retrouvent tous les services en lien avec la famille, depuis la petite enfance (halte-garderie et micro-crèche, relais assistantes maternelles, services périscolaires et animation), jusqu'à la politique seniors. Ce pôle comprend également les services d'accompagnement des habitants dans leur quotidien à travers entre autre de l'espace France service.*
> *Se greffe sur ce pôle un volet culturel, sportif et de loisirs, vecteur de lien social, dont l'animation permet de maintenir, partager et développer des connaissances, des savoirs faire, traditions, coutumes. La vie associative complète le volet « services à la famille » ci-dessus détaillé. S'y rattache ainsi notamment la culture musicale avec l'école de musique intercommunale, ou encore la culture traditionnelle avec le centre d'interprétation du patrimoine de la Maison rurale de l'Outre Forêt, dont l'animation est rattachée au pôle tourisme.*

Monsieur Damien WEISS est chargé par délégation de prendre toute décision concernant **la définition d'une stratégie de gestion, d'animation et de développement des services à l'enfance et à la jeunesse ainsi que la détermination d'une offre de services de proximité multigénérationnelle solidaire à l'habitant et à sa famille, comprenant un volet « seniors », ainsi que l'émergence d'une politique culturelle, sportive et de loisirs,** et en particulier de la conduite et du suivi des travaux des diverses instances, commissions et autres comités de pilotage relatifs :

A l'enfance et l'adolescence :

- A l'animation enfance jeunesse,
- A l'accueil petite enfance, enfance et périscolaire (dont rythmes scolaires),
- A l'accompagnement à la parentalité,
- A l'accompagnement des jeunes dans leurs projets personnels et professionnels,
- A la coordination de la réflexion avec les communes membres de l'organisation scolaire et périscolaire sur le territoire,
- à l'insertion des jeunes, via notamment la Mission locale Alsace du Nord,

Aux seniors :

- Aux réflexions pour la mise en œuvre d'une politique « seniors » et « inter-générations », à l'offre de services sociaux de proximité et de santé sur le territoire pour le maintien à domicile,
- Au suivi des questions relatives aux personnes âgées, au suivi et à l'offre de services sociaux (CIAS),

A la famille :

- A l'approche territoriale « services de santé »,
- Au développement de l'espace France services, sa promotion et son déploiement sur le territoire,

Et de manière plus générale et globale au suivi et au développement de l'offre de services sociaux (CIAS, emploi et insertion, espace France Services),

Monsieur Damien WEISS est chargé par délégation de la conduite des projets ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- Du suivi de la gestion et du développement des services en lien avec l'enfance, la jeunesse, l'intergénérationnel, le sport, les activités extrascolaires et périscolaires, la culture, la musique et la vie associative,
- Du suivi de la gestion des équipements existants, en projet et à venir rattachés au pôle cohésion sociale, halte-garderie et relais assistantes maternelles, périscolaires, de leur déploiement et de leur exploitation comme outil au service de la cohésion sociale,
- Des études et démarches préalables à la mise en place de nouveaux projets concernant la cohésion sociale et l'offre de service de proximité, espace France services, et de leur mise en œuvre,
- Le développement d'une politique culturelle, sportive et de loisirs s'appuyant sur les atouts du territoire, en lien avec les acteurs intra et extra-territoire, basé sur un diagnostic initial,

Monsieur Damien WEISS est chargé de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'étude et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Monsieur Damien WEISS est chargé par délégation de la conduite du partenariat avec les associations locales, en particulier l'ECMU (école de musique intercommunale), l'ASVS (association sportive vallée de la Sauer), la mission locale Alsace du nord, le collège de Woerth et le séminaire des jeunes de Walbourg, ainsi qu'avec d'autres organismes, les EPCI et communes voisines pour le domaine de compétence délégué. Cette délégation inclut le partenariat avec les instances ci-dessous listées pour lesquels le vice-président concerné est représentant.

Monsieur Damien WEISS est chargé par délégation de la représentation de la communauté de communes dans les instances extérieures ainsi qu'avec les EPCI et communes voisines,

traitant du domaine de compétence délégué. Cette délégation inclut le partenariat avec les instances ci-dessous listées pour lesquels le vice-président concerné est représentant :

- l'AASBR (organisme gérant le relais AMAT, la halte-garderie à Morsbronn-les-Bains et la micro-crèche à Lembach),
- la FDMJC (organisme gérant le service animation et périscolaire, dont sites périscolaires),
- La mission locale Alsace du Nord,
- La commission d'attribution des logements (CAL) de la résidence séniors de Woerth « Le Dom'Aine » gérée par l'ARSEA,
- le conseil d'administration du collège Mac Mahon à Woerth, en suppléance de Mme Mireille CABIROL, représentant titulaire.

En outre, M Damien WEISS est également représentant titulaire de l'établissement auprès de l'EPF d'Alsace.

Article 3 : Délégations au 2ème vice-président M. Guillaume PETER.

Dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur Guillaume PETER est chargé par délégation de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques locales relevant du pôle **Transition écologique, mobilité et développement durable**, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant.

> *Le pôle intègre la transition écologique, comme concept visant à une redéfinition en profondeur des modes de vie et de relations entre les êtres et la nature, des systèmes de pensée et d'action, et de la relation au temps. Elle propose une transformation globale du modèle de développement actuel, un changement de modèle économique et social transformant en profondeur les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique intègre notamment la transition agro-alimentaire, la transition énergétique et industrielle, la préservation de la biodiversité, un urbanisme reconsidéré et des transports réorientées vers l'éco-mobilité et le développement raisonné du numérique. Elle s'appuie sur un modèle de développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, mettant en avant la triple vocation écologique, sociale et économique des composantes du territoire et des actions publiques.*

Monsieur Guillaume PETER est chargé par délégation de prendre toute décision concernant **la conduite, mise en œuvre et animation d'une démarche volontaire et prospective de transition écologique du territoire, et de ses composantes en matière de mobilité, d'énergie, biodiversité et ressources locales/circuits courts,** et en particulier de la conduite et du suivi des travaux des diverses instances, commissions et autres comités de pilotage relatifs :

- A la politique publique stratégique transversale « destination TEPOS 2037 », et sa déclinaison opérationnelle, en lien avec les habitants, associations, entreprises et institutions locales et partenaires extérieurs,
- Au pôle bois et à la valorisation et dynamisation de la filière forêt-bois locale, comprenant l'animation des acteurs concernés,
- Aux politiques énergétiques locales et à la déclinaison opérationnelle de la stratégie « TEPOS 2037 » sur le volet « énergies » selon l'approche Négawatt, dont en particulier la maîtrise de la demande en énergie ainsi que le développement des énergies renouvelables,

- A la mise en œuvre d'une réflexion sur une politique « mobilités actives » dans les transports et déplacements, en lien avec les territoires voisins, afin de faciliter les déplacements et d'éviter les congestions,
- Aux opérations de préservation et de mise en valeur de la biodiversité (faune et de la flore locale), dont notamment les vergers traditionnels, et à la mise en place d'une trame verte et bleue (TVB) sur le territoire,

Monsieur Guillaume PETER est chargé par délégation de la conduite des projets ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- Du suivi et du développement-renforcement des services « Conseiller en économie partagé » et « Espace info énergie »,
- Du suivi et développement des équipements producteurs d'énergie dont la chaufferie intercommunale « l'écorce » et son réseau de distribution de chaleur, la production d'énergie hélions, la centrale photovoltaïque en toiture de la MDSA, et les futurs équipements rattachés,
- Des études et démarches préalables à la mise en place de nouveaux projets concernant la transition écologique,
- Du pilotage, du suivi et du développement des tous les projets dans le domaine de la biodiversité, en particulier autour d'une « trame verte et bleue »,
- Au développement des aménagements cyclables et des services en découlant tel que défini dans le schéma des itinéraires cyclables ainsi que des actions d'animation et de promotion de la mobilité douce, et des relations en découlant avec les communes,
- Au développement du réseau très haut débit devant permettre à terme la FTTH (Fiber To The Home), à l'extension du réseau de fourreaux en vue de la pose de fibre optique et du suivi des services en découlant, ainsi que du suivi actif du SDTAN,
- Au fonctionnement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères et déchets d'activités économiques, dont la définition de la politique publique correspondante en lien avec le SMICTOM, l'optimisation financière du service, la poursuite d'une politique incitative et ambitieuse en matière de maitrise des déchets, tant au niveau du consommateur final qu'au niveau des producteurs et intermédiaires, commerçants,
- Le suivi et à la promotion de l'opération « Grand murin » à Niedersteinbach, et d'autres initiatives en faveur de la préservation de la faune et flore,

Monsieur Guillaume PETER est chargé de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'étude et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Monsieur Guillaume PETER est chargé par délégation de la conduite du partenariat avec le CAUE, le PNRVN, l'ADEME, le SIVU de Pechelbronn, les SIVU forestiers, avec les services de transport et avec les prestataires « réseaux numériques », ainsi qu'avec les EPCI et communes voisines pour le domaine de compétence délégué. Cette délégation inclut le partenariat avec les instances ci-dessous listées pour lesquels le vice-président concerné est représentant.

- Le PETR de l'Alsace du nord.
- Le SYCOPARC, par l'intermédiaire des représentants intercommunaux au parc, M. André SCHMITT et Mme Evelyne LEDIG,
- La FNCOFOR, par l'intermédiaire du représentant intercommunal, M. André SCHMITT,
- Le SMICTOM du, MM. Roger ISEL et Gérard NICASTRO,

- L'association SYNBOL, par l'intermédiaire du représentant intercommunal M. Roger ISEL.

Article 4 : Délégations au 3ème vice-président M. Alain FUCHS.

Dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur Alain FUCHS est chargé par délégation de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques locales relevant du pôle **économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,** et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant.

Le pôle intègre l'économie comme le rassemblement des activités humaines tournées vers la production, l'échange, la distribution et la consommation de biens et services. S'y retrouvent toutes les composantes de l'économie locale, de la prestation de service, du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, ainsi que des métiers de l'hostellerie et de la restauration (hors taxe de séjour faisant partie du pôle tourisme). Se greffe sur ce pôle la dimension d'aménagement du territoire dans une vision prospective et concertée, prenant en compte l'ensemble des actions menées par les acteurs publics et privés intervenant sur le territoire et en façonnant le paysage et les activités humaines en vue d'assurer une répartition équilibrée et solidaire des personnes et activités. Son champ de compétence intègre l'urbanisme et la planification.

Monsieur Alain FUCHS est chargé par délégation de prendre toute décision concernant **la définition d'une stratégie de développement économique** territorialisée prenant en compte la dimension d'aménagement du territoire dans sa globalité, et en particulier de la conduite et du suivi des travaux des diverses instances, commissions et autres comités de pilotage relatifs :

- A l'animation et au développement économique du territoire, au développement de partenariats locaux et à l'initiation d'une stratégie de coopération entre l'établissement et les acteurs économiques, entre les acteurs économiques locaux, et avec les partenaires économiques institutionnels (MSA, CCI, CAIRE…),
- A la définition d'une politique d'urbanisme stratégique et opérationnel du territoire appuyée sur le renforcement de ses bourgs-centres de Woerth et Lembach ainsi que de l'agglomération des communes du secteur de Pechelbronn,
- Au soutien des opérateurs économiques locaux et à la conduite des opérations liées, dont des opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat,
- A la commercialisation ou mise à disposition des terrains des zones d'activités et des locaux d'entreprises, ainsi que de l'animation des acteurs économiques locaux,
- A la revitalisation des bourgs centre Woerth et Lembach, et à l'animation et la coordination des acteurs institutionnels pour une politique concertée de structuration des bourgs-centres,
- A la gestion de l'espace appuyée sur les documents d'urbanisme locaux, et aux réflexions prospectives découlant de la loi ALUR et de l'opportunité de conduire un projet de PLU intercommunal sur le territoire (urbanisme stratégique et opérationnel avec le service aux communes),
- A l'élaboration des propositions d'avis de l'établissement sur les PLU communaux, sur le SCOTAN, le projet du territoire du PETR d'Alsace du Nord et sur la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
- Du suivi et du développement du service SIG intercommunal comme outil d'aide à la décision, d'aménagement du territoire et de mémoire mutualisé avec les communes,

Monsieur Alain FUCHS est chargé par délégation de la conduite des projets ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- Des mises à disposition des équipements immobiliers d'entreprise, notamment l'hôtel d'entreprises à Eschbach, le bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach et le bâtiment innovant à Preuschdorf, locaux d'entreprises du site économique nord de Woerth,
- Des études et démarches préalables à la mise en place de nouveaux projets concernant le développement économique,
- La poursuite des projets d'aménagement des zones d'activités économiques et notamment celles d'Eschbach et son extension à Hegeney, de Woerth, Willenbach et de Lembach,
- La réhabilitation des friches du site économique nord de Woerth en vue de sa remise sur le marché économique.

Monsieur Alain FUCHS est chargé de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'étude et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Monsieur Alain FUCHS est chargé par délégation de la conduite du partenariat avec le service économie de l'agglomération de Haguenau (CAIRE), la Région Grand Est via le « POCE – Pacte Offensive Croissance Emploi », l'Agence d'Attractivité Alsace (3A) et avec l'ADIRA, la fédération des professionnels, artisans, commerçants Sauer-Pechelbronn, Initiative Alsace du Nord, avec les associations foncières du territoire ainsi qu'avec les EPCI et communes voisines pour le domaine de compétence délégué. Cette délégation inclut le partenariat avec les instances ci-dessous listées pour lesquels le vice-président concerné est représentant.

Monsieur Alain FUCHS est chargé par délégation de la représentation de la communauté de communes dans les instances extérieures traitant du domaine de compétence délégué,

- Le PETR d'Alsace du nord,
- L'OTI l'Alsace Verte, en tant que suppléant.

Article 5 : Délégations à la 4ème vice-présidente M. Lysiane DUDT.

Dans le cadre des compétences communautaires, Madame Lysiane DUDT est chargée par délégation de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques locales relevant du pôle **tourisme et thermalisme, politique transfrontalière**, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant.

Le pôle intègre le tourisme comme l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours sur le territoire Sauer-Pechelbronn, sur une période déterminée, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée. S'y retrouve notamment le tourisme de santé et bien-être lié au thermalisme, mais également le tourisme de mémoire, culturel et de loisirs en lien avec l'histoire du territoire (histoire médiévale, 1870, pétrole, arts et traditions populaires), et ses composantes (sites touristiques publics et privés, tels le site du Fleckenstein ou le parc d'attractions du Didiland). La destination touristique dépassant largement le cadre du territoire intercommunal, ce pôle est abordé via le

territoire de l'Alsace Verte, et avec une dimension transfrontalière plus globale, le territoire allemand voisin partageant toutes les caractéristiques touristiques. La politique transfrontalière trouve ses fondements dans la coopération transfrontalière avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, matérialisée par un jumelage récent et un Stammtisch historique, marquant la volonté de partager et mettre en commun des politiques plus ambitieuses telles la transition écologique, en plus de la connaissance du voisin et du déploiement d'actions en découlant (dont l'apprentissage de la langue du voisin).

Madame Lysiane DUDT est chargée par délégation de prendre toute décision concernant **l'animation et le développement du tourisme comme secteur économique majeur du territoire, créateur de liens et d'échanges,** et en particulier de la conduite et du suivi des travaux des diverses instances, commissions et autres comités de pilotage relatifs au - à :

- La réflexion, les échanges et les travaux pour aboutir à une stratégie intercommunale sur le tourisme, incluant notamment un schéma des équipements et sites d'accueil touristique sur le territoire,
- La coopération étroite avec les organismes touristiques intercommunautaires, en particulier sur l'animation et l'accompagnement des professionnels intervenant dans la sphère touristique,
- La recherche d'investisseurs et opérateurs touristiques, mécènes, et leur accompagnement sur le territoire, et la poursuite de la politique foncière en découlant,
- Le développement des équipements publics touristiques ou en découlant et la conduite d'une politique de coopération, de mutualisation, voire de rationalisation du fonctionnement, en partenariat avec les sites privés,
- Le développement des équipements touristiques et thermaux, leur coordination et leur mise en partenariat en vue d'une coopération et d'une mutualisation accrue. avec les propriétaires et collectivités concernées,
- Le soutien, le maintien et la valorisation des ressources thermales et géothermales du territoire et des propriétés thermales intercommunales (sources thermales : forages Hélions et Cybéliades),
- La mise en œuvre et le développement du partenariat avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, par des actions transversales (connaissance de la langue du voisin, p.ex.) et projets thématiques,
- Le développement de « l'après-mines à Pechelbronn », passant par la définition d'une stratégie transversale de valorisation du patrimoine pétrolier local à l'échelle régionale et nationale, s'appuyant sur le concept de « cité des énergies ».

Madame Lysiane DUDT est chargée par délégation de la conduite des projets ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- La poursuite du projet d'aménagement des zones d'aménagement et zones d'activités touristique et notamment celles de Morsbronn-les-Bains dédiée au thermalisme, de Pechelbronn et potentiellement d'autres sites,
- Le suivi de la gestion des équipements touristiques à l'échelle intercommunale (Maison rurale de l'Outre Forêt, centre d'animations et de découvertes du Fleckenstein, la collection du musée du Pétrole),
- Le suivi de la taxe de séjour intercommunale et des relations avec les hébergeurs locaux,
- Les actions et projets relatifs au tourisme (le développement de la randonnée, le suivi et la gestion de la signalétique touristique),
- Des études et démarches préalables à la mise en place de nouveaux projets concernant le développement thermal, touristique, culturel et de loisirs,
- L'organisation des échanges et l'animation des instances au titre des partenariats transfrontaliers (dont le Stammtisch), en particulier le jumelage avec la VG Dahner

Felsenland, et la mobilisation de tous les acteurs du territoire dans une perspective d'approfondissement et de généralisation de ce partenariat.

Madame Lysiane DUDT est chargée de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'étude et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Madame Lysiane DUDT est chargée par délégation de la conduite du partenariat avec l'Agence régionale du tourisme Grand Est, avec l'Agence de Développement Touristique d'Alsace et l'Agence d'Attractivité d'Alsace, l'OTI L'Alsace Verte, la régie du Fleckenstein, avec les amis de la Maison rurale de l'Outre Forêt et avec les amis du Musée du Pétrole en partenariat avec les élus représentant la communauté de communes aux conseils d'administration respectifs (MM. Philippe MALL et Dominique PEIFFER-RINIE pour l'AMROF et de MM. Stéphane WERNERT et Daniel STEPHAN pour le Musée du pétrole), les opérateurs touristiques privés (notamment ValVital), l'association du massif vosgien et le club vosgien, ainsi qu'avec les EPCI et communes voisines pour le domaine de compétence délégué. Le partenariat avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord intègre la thématique touristique en ce qui concerne la conservation mutualisée (collection du Musée français du pétrole). Cette délégation inclut le partenariat avec les instances ci-dessous listées pour lesquels le vice-président concerné est représentant.

- OTI l'Alsace Verte,
- La régie du Fleckenstein,
- Les amis de la maison rurale de l'Outre Forêt,
- La fédération des stations vertes de vacances.

Article 6 : Délégations au 5ème vice-président M. Christian TRAUTMANN.

Dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur Christian TRAUTMANN est chargé par délégation de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques locales relevant du pôle « **politique de l'eau** » **et de l'habitat**, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant,

Le pôle intègre l'eau dans toutes ses composantes, l'adduction d'eau potable, l'assainissement, le grand cycle de l'eau et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans ses quatre composantes obligatoires et deux compétences complémentaires (cf. délibération n°071.2017), dans leur gestion technique via l'adhésion au SDEA Alsace Moselle. La dimension stratégique complète cette approche technique pour prendre en considération l'eau comme ressource à sauvegarder et comme milieu de vie, pour faire de l'eau un socle essentiel du développement local et de la transition écologique. Cette vision de l'eau, levier de performance et de résilience pour le territoire, est portée notamment via l'engagement partenarial conclu avec le SDEA, de gestion de l'eau comme outil de développement du territoire, fixant deux enjeux et quatre engagements, pour lesquels le vice-président en est le garant :

Enjeu 1 : faire du cycle de l'eau un atout pour le territoire et porter en partenariat les projets partagés de développement local en lien avec l'eau,

Enjeu 2 : Développer les services publics locaux via la création d'un centre de services sur le site de la maison des services et des associations à Durrenbach.

Engagement 1 : assurer la continuité du service public,

Engagement 2 : développer les services locaux,

Engagement 3 : mutualiser les moyens,

Engagement 4 : contribuer au développement local.

L'eau étant une ressource précieuse, fondamentale et gratuite, à préserver, mais également imprévisible, dangereuse et couteuse, dont les modes de consommation et d'usage doivent être reconsidérés eu regard des évolutions climatiques et de la transition écologique, l'eau a un rôle structurant à jouer dans les projets d'aménagement, d'animation et de développement du territoire.

Présente dans chaque foyer, l'eau fait le lien avec l'habitat et le logement, dont la politique est rattachée à ce pôle tout en étant transversale, en lien notamment avec la transition énergétique, avec l'aménagement du territoire, avec la culture et le patrimoine local. La politique de l'habitat intègre ainsi l'ensemble des actions dédiées à assurer un équilibre entre l'offre et la demande de service de logement, la mixité de la population (composition familiale, âge), l'évolution harmonieuse et respectueuse de la population. La politique de l'habitat est également garante de la sauvegarde du patrimoine bâti, incluant le petit patrimoine (en lien étroit avec le tourisme), de sa pérennisation et de sa promotion, notamment pour les réhabilitations ou constructions neuves, et la valorisation du cadre de vie.

Monsieur Christian TRAUTMANN est chargé par délégation de prendre toute décision concernant **du développement des politiques patrimoniales pour améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire**, et en particulier de la conduite et du suivi des travaux des diverses instances, commissions et autres comités de pilotage relatifs :

- A la définition d'une politique ambitieuse du territoire autour de l'eau dans toutes ses facettes, en phase avec les impératifs de préservation et de consommation, et correspondant aux impératifs de mise en valeur du patrimoine hydraulique du territoire, les rivières et les zones humides, comme atout et richesse, ressource et milieu de vie.
- A l'animation active des partenariats correspondants avec le SDEA Alsace Moselle, via la déclinaison opérationnelle de l'engagement partenarial, ainsi qu'avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord, dans l'application de sa Charte,
- Aux opérations de préservation, de valorisation et de promotion du patrimoine immobilier bâti et non bâti du territoire, et des techniques et modes constructifs locales et écologiques, y compris le petit patrimoine, en lien étroit avec le département du Bas-Rhin et du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- Au suivi et au développement des réflexions sur une politique de l'habitat, dont l'opportunité de réaliser un PLH à l'échelle du territoire,
- A la coordination de la réflexion avec les communes membres sur l'organisation des politiques de logement et d'aménagement de lotissements,

Monsieur Christian TRAUTMANN est chargé par délégation de la conduite des projets ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- Le suivi de la gestion des infrastructures d'adduction d'eau potable, d'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif,

- A l'aménagement, à la gestion et à l'entretien écologique des cours d'eau et des zones humides du territoire, dont notamment la compétence dite GEMAPI, en lien étroit avec la politique publique biodiversité (projet TVB),
- La conduite des services et opérations de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial et opérations programmées d'amélioration de l'habitat, dont le suivi de la gestion des subventions et du service mut'archi, dans le cadre des engagements partenariaux avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le département du Bas-Rhin,
- Le suivi de la gestion des infrastructures d'adduction d'eau potable, d'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, en lien avec le SDEA Alsace-Moselle,
- Des études et démarches préalables à la mise en place de nouveaux projets concernant l'eau et l'habitat.

Monsieur Christian TRAUTMANN est chargé de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'étude et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Monsieur Christian TRAUTMANN est chargé par délégation de la conduite du partenariat avec le SDEA Alsace Moselle, les syndicats de rivières et syndicats de curage et de rectification, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, ainsi qu'avec les EPCI et communes voisines pour le domaine de compétence délégué.

M Christian TRAUTMANN est en outre représentant de l'établissement au sein du conseil d'administration de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein.

Article 7 : Délégations au 6ème vice-président M. Jean Claude BALL.

Dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur Jean-Claude BALL est chargé par délégation **de la mise en œuvre opérationnelle des projets de travaux neufs, du suivi de la bonne tenue du patrimoine de l'établissement en exploitation, et de la mise en œuvre, animation et développement des services de proximité aux associations et communes,** et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant,

Monsieur Jean-Claude BALL est chargé par délégation de prendre toute décision concernant **le suivi de la réalisation des projets de travaux neufs ou en réhabilitation validés par le conseil communautaire, le président ou les vice-présidents, dans le respect des cahiers des charges (phase chantier), de la maintenance préventive et de l'entretien du patrimoine immobilier et mobilier de l'EPCI (bâtiments et infrastructures, terrains, véhicules et engins), et du bon fonctionnement et développement des services aux communes et aux associations locales.** Il assure sa délégation de manière transversale, pour tout équipement quel que soit sa destination, et en parfaite collaboration avec le président ou les vice-présidents référents. Il assure ainsi notamment :

- La transition entre les études et la réalisation puis mise en exploitation des sites, les relations avec les maîtres d'œuvres et entreprises en phase chantier et réception,
- Les opérations de réception des chantiers en lien avec le président ou les vice-présidents référents, et des dossiers ouvrages exécutés,

- Le suivi des dossiers d'assurance et sinistres, assurances dommages ouvrages, assurances décennales, RC, dommages aux biens (hors assurances protection fonctionnelle, statutaire, revenant au président),
- La gestion des moyens (facilities management) et des équipements,
- Le suivi, la promotion et le développement des services de proximité aux associations et communes, la définition des procédures et règlements d'utilisation ainsi que leur respect,
- Les relations avec les usagers de la banque de matériels, du service de duplicopie, la mise à disposition de locaux intercommunaux (dont le gymnase intercommunal « les cuirassiers »), l'accès au service de collecte de pommes en partenariat avec l'association gestionnaire, et d'autres services pouvant être assurés aux associations et communes,
- Le suivi du service technique et du service support de l'établissement.

Monsieur Jean-Claude BALL est chargé par délégation de la conduite des actions ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- Du suivi de la gestion de la banque de matériel communautaire et associative, ainsi que de son développement et son ouverture aux matériels d'associations et d'entreprises,
- De la gestion des propriétés intercommunales, dont les friches pétrolières, de leur sécurisation et de leur valorisation,
- Du suivi de la gestion des accès aux sites, alarmes, de la protection et sécurité des équipements, des contrôles périodiques obligatoires et de la levée des observations,
- Du déploiement de l'hypervision des bâtiments intercommunaux et des équipements communs aux sites (serrures électroniques).

Monsieur Jean-Claude BALL est chargé de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'actions et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Article 8 : Engagements des vice-présidents.

MM. les vice-présidents contribuent, dans leurs champs de compétences et au travers de leurs politiques et actions spécifiques, à l'atteinte des objectifs et de la vision définis à la charte de de développement durable de la communauté de communes.
Dans ce cadre, chaque vice-président s'engage à un travail transversal, concerté au sein de l'exécutif et en lien avec les représentants aux organismes extérieurs, et met en œuvre les principes méthodologiques (appelés les « incontournables ») définis à la charte de de développement durable, en particulier, la coopération avec tous les voisins et avec les réseaux d'échanges supra-intercommunaux. A ce titre, chaque vice-président est mandaté de créer, entretenir et de développer, dans son champ de compétences, des liens et partenariats avec les collectivités voisines et des échanges transnationaux, en particulier avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland.
La transversalité s'exerce sur tous les champs d'action de la communauté de communes ; à titre d'exemples et de façon non exhaustive, on peut citer :

- Les contributions thématiques au partenariat entre l'établissement et ses communes (chef de file : Président M. Roger ISEL),
- La déclinaison opérationnelle de la stratégie globale « TEPOS 2037 », et la mise en œuvre de cette approche dans l'ensemble des politiques publiques et actions de l'établissement (chef de file : 2ème VP M. Guillaume PETER),

- L'élaboration des avis de l'établissement sur les PLU communaux, sur le SCOTAN, le projet du territoire du PETR d'Alsace du Nord et sur la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (chef de file : 3ème VP M. Alain FUCHS),
- La mise en œuvre du jumelage avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, à travers actions et projets thématiques, et par la mobilisation de tous les acteurs du territoire (chef de file : 4ème VP Mme Lysiane DUDT),
- Ou bien plus globalement, les contributions individuelles à l'animation territoriale auprès des acteurs locaux, et l'écoute active des besoins du territoire.

Article 9 : Délégations de signature.

MM. les vice-présidents sont autorisés à signer tous les actes relatifs aux dispositions des articles précédents, à l'exception des mandats de paiement et titres de recettes relevant de la seule compétence du président ou des 1er et 2ème vice-présidents dans le cadre de leur délégation de compétence générale précisée à l'art 1 du présent arrêté.

Article 10 : Engagement des dépenses.

MM. les vice-présidents sont autorisés à engager au nom du président toutes dépenses relatives aux articles précédents dans la limite et dans les conditions de la délégation permanente du conseil communautaire au président datée du 17 juillet 2020, et dans les limites des enveloppes budgétaires définies dans le budget annuel.

Article 11 : Concours des services.

MM. les vice-présidents bénéficient du concours direct des agents intercommunaux, et en particulier du ou des chargés de missions dans les domaines de compétences qui leur sont attribués par le présent arrêté, sous l'autorité de l'agent de développement et directeur des projets chargé notamment de la direction des projets et, en tant que de besoin, du concours des agents du service fonctionnel (des services administratifs (général et finances-ressources humaines) et techniques communautaires), le concours s'effectuant sous couvert de la direction générale des services.

Article 12 : Moyens mis à disposition.

MM. les vice-présidents, à l'instar du président, disposent pour l'exercice de leur délégation, notamment :

- d'une expertise interne développée représentée par l'ensemble des agents intercommunaux, organisée en un pôle développement regroupant notamment les chargés de mission autour d'un agent de développement, et en un pôle fonctionnel regroupant les fonctions support autour d'un directeur général des services,

- d'une expertise externe en lien avec des partenariats étroits, établis notamment avec :

    - un partenaire historique essentiel : le Parc naturel régional des Vosges du Nord, dont l'appui politique et l'expertise des agents et services viennent contribuer à la bonne conduite des politiques publiques et des actions, la

charte de développement durable de la communauté de communes s'inscrivant dans la charte du Parc.
- Le SDEA Alsace Moselle, partenaire essentiel en matière de politique « eau » sur le territoire, avec lequel un engagement partenarial a été conclu.
- D'autres partenaires apportant leur contribution aux politiques publiques locales conduites, et pour la pluparts desquels la communauté de communes y est représentée.

- d'un accès aux sites et bâtiments propriétés de la communauté de communes ou dans lesquels est exercée une compétence intercommunale, ainsi que du code alarme correspondant,

- d'un accès à des outils numériques et dématérialisés de partage d'informations, dont IDELIBRE (invitations dématérialisées aux réunions),

- d'un mail prénom.nom@sauer-pechelbronn.fr, leur permettant de communiquer officiellement au nom de l'établissement public et dans le cadre de leur fonction élective,

- de l'accès aux locaux et moyens matériels de la communauté de communes dans le cadre de l'exercice de leur fonction de vice-présidence (dont véhicules de service),

Etant précisé que toute mise à disposition permanente de matériel fera l'objet d'une convention de mise à disposition spécifique.

Article 13 : Conseillers délégués.

L'équipe exécutive peut être complétée par des conseillers délégués, spécifiquement désignés par arrêté du président, ces conseillers délégués se voyant attribuer des délégations spécifiques, temporaires ou permanentes, découlant des compétences du président. Les arrêtés nommant les conseillers délégués viendront compléter le présent arrêté de délégation de fonctions et de signatures et s'inscriront dans ce cadre.

Article 14 : Délégation de signature aux agents.

Un certain nombre d'agents dispose d'une délégation de signature, limitée et relative au fonctionnement général de la structure. Des arrêtés spécifiques nominatifs sont pris en conséquence.

Article 15 : Publication et ampliation.

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la communauté de communes.

Cet arrêté est valable pour la durée du mandat et à compter du 18 juillet 2020, date d'exercice effectif de leur fonction de vice-présidence.

Toute modification du présent arrêté fera l'objet d'un nouvel arrêté.

Un modèle de signature des membres de l'exécutif (président – vice-présidents) a été effectué en juillet 2020 et communiqué aux services de l'Etat (sous-préfecture et trésorerie)

permettant d'attester de la correspondance de la signature et de l'élu cité dans les courriers et documents officiels.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Soultz-Sous-Forêts),
- MM. Les six vice-présidents.

Fait à DURRENBACH, le 24.08.2020

Vu - Les vice-présidents

Le président
Roger ISEL

1er vice-président M. Damien WEISS

2ème vice-président M. Guillaume PETER

3ème vice-président M. Alain FUCHS

4ème vice-président M. Lysiane DUDT

5ème vice-président M. Christian TRAUTMANN

6ème vice-président M. Jean-Claude BALL

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

REGION GRAND EST - ALSACE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG
CANTON DE REICHSHOFFEN

ARRETE DU PRESIDENT PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu *la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°027.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Election du président (L. 2122-7 du CGCT) »,

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

Vu la délibération du conseil communautaire n°028.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Détermination du nombre de vice-présidents (L. 2122-2 du CGCT) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°029.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Election des vice-présidents »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°030.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Lecture de la charte de l'élu et de la charte déontologique des achats publics »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°031.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Fixation de la composition du bureau du conseil communautaire et délégations au bureau (L.5211-10 du CGCT) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°036.2020 en date du 17 juillet 2020 : « Gestion intercommunale : Délégations du conseil communautaire au président (L. 2122-22 et L.5211-10 du CGCT) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°032.2020 en date du 27 juillet 2020 : « Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires »,

***Considérant** le projet de gouvernance, fonctionnement et continuité des projets et actions porté par le président, et reposant sur les valeurs suivantes :*

- *Une gouvernance partagée et une démarche participative, autour d'un pacte de confiance et d'une approche solidaire et équitable,*
- *Une approche de l'intercommunalité comme outil au service des communes,*
- *Une approche de l'intercommunalité comme outil au service des habitants,*

faisant de l'intercommunalité le porteur d'une politique prospective de territoire,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale et pour la conduite des politiques publiques de déléguer aux vice-présidents un certain nombre d'attributions relevant des domaines de compétence de la communauté de communes et du président, en faveur du développement du territoire, du suivi et de la gestion des services intercommunaux et de l'animation des instances de travail ainsi que de la représentation aux organismes extérieurs,

Considérant que les vice-présidents exercent leurs délégations, objet du présent arrêté, sous la surveillance et la responsabilité du président,

Considérant que l'exécutif, composé du président, des vice-présidents et des éventuels conseillers délégués, ainsi que les représentants du territoire aux organismes extérieurs exercent leurs compétences sous le contrôle de la conférence des maires et du conseil communautaire,

Considérant que le président assume le cadrage général et la conduite du mandat, matérialisé notamment par un plan de développement durable, contrat de territoire, et un projet de mandat orienté vers la « destination TEPOS 2037 », politique publique tendant à faire du territoire Sauer-Pechelbronn un territoire à énergie positive à l'échéance 2037,

Considérant que le président, président de l'exécutif, représentant de l'autorité territoriale et ordonnateur de l'établissement, outre l'organisation de la gouvernance (bureau exécutif, conseil des maires, conseil communautaire et coordination générale des activités des élus), conserve les domaines de compétences suivants :

- *Le volet ressources-relations humaines de la structure, et l'organisation générale de l'établissement,*

- *Le volet financier, fiscal et comptable de la structure,*

- *La politique de mutualisation au sein du bloc communal,*

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

- *Le suivi des assurances protection fonctionnelle et statutaire,*

- *Le développement de valeurs partagées au sein du bloc communal, pour une coopération, une complémentarité et une solidarité durable,*

- *La coopération avec les établissements publics et collectivités voisines/partenaires et les relations intercommunautaires,*

- *La représentation politique et la communication institutionnelle, interne, externe, de l'ensemble des projets et actions menés et les relations presse,*

- *Le projet de développement sur site de l'Obermatt à Durrenbach (siège de l'intercommunalité), en partenariat avec le SDEA Alsace Moselle,*

- *La conduite d'une politique foncière et immobilière intégrant l'avenir des sites propriétés intercommunales et leur future affectation (ancien restaurant gare, MDSE,…),*

- *Et de manière plus globale la charte de développement durable du territoire,*

Considérant que le président peut compléter le présent arrêté par des arrêtés de nomination de conseillers délégués à des domaines ou thématiques ciblées, ces derniers venant compléter l'équipe du bureau exécutif et appuyer l'exercice des politiques publiques confiées aux vice-présidents, de manière permanente ou non,

Aux fins d'assurer un fonctionnement optimal de la structure, de maîtriser les actions de communication et de jeter les bases d'une politique locale unifiée et solidaire, s'appuyant sur un projet de territoire partagé au sein du bloc communal (communes + communauté de communes), reposant sur une mutualisation des services, un partage des moyens et des expertises, et une coopération étroite des institutions locales au service de ses habitants, associations, organismes publics et entreprises,

ARRETE,

Le président s'est entouré de six vice-présidents, cinq vice-présidents étant en charge chacun d'un pôle « politiques publiques thématiques transversales », un vice-président étant en charge d'un pôle « fonctionnel – opérationnel », le premier et second vice-président disposant d'une délégation de compétence générale, comme suit :

Pôle politiques publiques relatives à la cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,
Pôle politique publiques relatives à la transition écologique - Mobilité - Développement durable,
Pôle politique publiques relatives à l'économie - Aménagement du Territoire - Liens avec les entreprises,
Pôle politique publiques relatives au tourisme et thermalisme - Politique Transfrontalière,
Pôle politique publiques relatives à l'eau, le cycle de l'eau (AEP, assainissement, GEMAPI) - Politique de l'habitat,
Pôle opérationnel patrimoine et bâtiments - Travaux neufs - Services aux communes et aux associations

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

Cette équipe de vice-présidents pouvant être complétée et [illegible] délégués venant apporter leur expertise et compétence sur des axes ciblés découlant des pôles définis ci-dessus.

L'organisation de ces différents pôles se faisant en intégrant les représentations intercommunales aux organismes extérieurs, et via une approche systémique, globale des politique publiques, les différents pôles étant transversaux et venant apporter un point de vue différent sur tous les projets et actions portés par l'intercommunalité, obligeant le bureau exécutif à s'organiser en mode projet autour des différentes thématiques telles que définies.

Article 1er : délégation de compétence générale des 1er et 2ème vice-présidents.

MM. Damien WEISS et Guillaume PETER, respectivement 1er et 2ème vice-président de la communauté de communes, disposent d'une **délégation de compétence générale du président, afin d'assurer la continuité des politiques publiques de développement local et du fonctionnement des services de l'établissement, en cas d'absence ou d'impossibilité pour le président d'assurer sa mission**, le 1er vice-président prenant sa suite, le 2è vice-président prenant la suite du 1er vice-président en cas de nécessité, lors d'absence ou d'impossibilité pour le 1er vice-président d'assurer sa mission et notamment sa délégation de compétence générale.

Ils disposent à ce titre d'une délégation de fonction et de signature couvrant l'intégralité du champ de compétence de l'établissement public, dans les conditions précitées, et disposent notamment d'une signature électronique leur permettant de remplacer le temps nécessaire le président dans l'exercice de ses fonctions, y compris pour l'ordonnancement des dépenses et recettes, l'exécution des budgets et décisions du conseil communautaire ainsi que pour l'ensemble des compétences déléguées par le conseil communautaire au président.

Article 2ème : Délégations au 1er vice-président M. Damien WEISS :

Dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur Damien WEISS est chargé par délégation de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques locales relevant du pôle **Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,** et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant.

> *Le pôle intègre la cohésion sociale, comme un ensemble composé de membres fortement solidaires et intégrés, unis par des valeurs et des règles de vie communes et partagées, dont les services et animations en fondent l'attachement au territoire. S'y retrouvent tous les services en lien avec la famille, depuis la petite enfance (halte-garderie et micro-crèche, relais assistantes maternelles, services périscolaires et animation), jusqu'à la politique seniors. Ce pôle comprend également les services d'accompagnement des habitants dans leur quotidien à travers entre autre de l'espace France service.*
> *Se greffe sur ce pôle un volet culturel, sportif et de loisirs, vecteur de lien social, dont l'animation permet de maintenir, partager et développer des connaissances, des savoirs faire, traditions, coutumes. La vie associative complète le volet « services à la famille » ci-dessus détaillé. S'y rattache ainsi notamment la culture musicale avec l'école de musique intercommunale, ou encore la culture traditionnelle avec le centre d'interprétation du patrimoine de la Maison rurale de l'Outre Forêt, dont l'animation est rattachée au pôle tourisme.*

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

Monsieur Damien WEISS est chargé par délégation de prendre toute décision concernant **la définition d'une stratégie de gestion, d'animation et de développement des services à l'enfance et à la jeunesse ainsi que la détermination d'une offre de services de proximité multigénérationnelle solidaire à l'habitant et à sa famille, comprenant un volet « seniors », ainsi que l'émergence d'une politique culturelle, sportive et de loisirs,** et en particulier de la conduite et du suivi des travaux des diverses instances, commissions et autres comités de pilotage relatifs :

A l'enfance et l'adolescence :

- A l'animation enfance jeunesse,
- A l'accueil petite enfance, enfance et périscolaire (dont rythmes scolaires),
- A l'accompagnement à la parentalité,
- A l'accompagnement des jeunes dans leurs projets personnels et professionnels,
- A la coordination de la réflexion avec les communes membres de l'organisation scolaire et périscolaire sur le territoire,
- à l'insertion des jeunes, via notamment la Mission locale Alsace du Nord,

Aux seniors :

- Aux réflexions pour la mise en œuvre d'une politique « seniors » et « inter-générations », à l'offre de services sociaux de proximité et de santé sur le territoire pour le maintien à domicile,
- Au suivi des questions relatives aux personnes âgées, au suivi et à l'offre de services sociaux (CIAS),

A la famille :

- A l'approche territoriale « services de santé »,
- Au développement de l'espace France services, sa promotion et son déploiement sur le territoire,

Et de manière plus générale et globale au suivi et au développement de l'offre de services sociaux (CIAS, emploi et insertion, espace France Services),

Monsieur Damien WEISS est chargé par délégation de la conduite des projets ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- Du suivi de la gestion et du développement des services en lien avec l'enfance, la jeunesse, l'intergénérationnel, le sport, les activités extrascolaires et périscolaires, la culture, la musique et la vie associative,
- Du suivi de la gestion des équipements existants, en projet et à venir rattachés au pôle cohésion sociale, halte-garderie et relais assistantes maternelles, périscolaires, de leur déploiement et de leur exploitation comme outil au service de la cohésion sociale,
- Des études et démarches préalables à la mise en place de nouveaux projets concernant la cohésion sociale et l'offre de service de proximité, espace France services, et de leur mise en œuvre,
- Le développement d'une politique culturelle, sportive et de loisirs s'appuyant sur les atouts du territoire, en lien avec les acteurs intra et extra-territoire, basé sur un diagnostic initial,

Monsieur Damien WEISS est chargé de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'étude et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

Monsieur Damien WEISS est chargé par délégation de la conduite du partenariat avec les associations locales, en particulier l'ECMU (école de musique intercommunale), l'ASVS (association sportive vallée de la Sauer), la mission locale Alsace du nord, le collège de Woerth et le séminaire des jeunes de Walbourg, ainsi qu'avec d'autres organismes, les EPCI et communes voisines pour le domaine de compétence délégué. Cette délégation inclut le partenariat avec les instances ci-dessous listées pour lesquels le vice-président concerné est représentant.

Monsieur Damien WEISS est chargé par délégation de la représentation de la communauté de communes dans les instances extérieures ainsi qu'avec les EPCI et communes voisines, traitant du domaine de compétence délégué. Cette délégation inclut le partenariat avec les instances ci-dessous listées pour lesquels le vice-président concerné est représentant :

- l'AASBR (organisme gérant le relais AMAT, la halte-garderie à Morsbronn-les-Bains et la micro-crèche à Lembach),
- la FDMJC (organisme gérant le service animation et périscolaire, dont sites périscolaires),
- La mission locale Alsace du Nord,
- La commission d'attribution des logements (CAL) de la résidence séniors de Woerth « Le Dom'Aine » gérée par l'ARSEA,
- le conseil d'administration du collège Mac Mahon à Woerth, en suppléance de Mme Mireille CABIROL, représentant titulaire.

En outre, M Damien WEISS est également représentant titulaire de l'établissement auprès de l'EPF d'Alsace.

Article 3 : Délégations au 2ème vice-président M. Guillaume PETER.

Dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur Guillaume PETER est chargé par délégation de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques locales relevant du pôle **Transition écologique, mobilité et développement durable**, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant.

> *Le pôle intègre la transition écologique, comme concept visant à une redéfinition en profondeur des modes de vie et de relations entre les êtres et la nature, des systèmes de pensée et d'action, et de la relation au temps. Elle propose une transformation globale du modèle de développement actuel, un changement de modèle économique et social transformant en profondeur les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique intègre notamment la transition agro-alimentaire, la transition énergétique et industrielle, la préservation de la biodiversité, un urbanisme reconsidéré et des transports réorientées vers l'éco-mobilité et le développement raisonné du numérique. Elle s'appuie sur un modèle de développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, mettant en avant la triple vocation écologique, sociale et économique des composantes du territoire et des actions publiques.*

Monsieur Guillaume PETER est chargé par délégation de prendre toute décision concernant **la conduite, mise en œuvre et animation d'une démarche volontaire et prospective de transition écologique du territoire, et de ses composantes en matière de mobilité, d'énergie**, **biodiversité et ressources locales/circuits courts,** et en particulier de la conduite et du suivi des travaux des diverses instances, commissions et autres comités de pilotage relatifs :

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

- A la politique publique stratégique transversale « de[illegible] déclinaison opérationnelle, en lien avec les habitants, associations, entreprises et institutions locales et partenaires extérieurs,
- Au pôle bois et à la valorisation et dynamisation de la filière forêt-bois locale, comprenant l'animation des acteurs concernés,
- Aux politiques énergétiques locales et à la déclinaison opérationnelle de la stratégie « TEPOS 2037 » sur le volet « énergies » selon l'approche Négawatt, dont en particulier la maîtrise de la demande en énergie ainsi que le développement des énergies renouvelables,
- A la mise en œuvre d'une réflexion sur une politique « mobilités actives » dans les transports et déplacements, en lien avec les territoires voisins, afin de faciliter les déplacements et d'éviter les congestions,
- Aux opérations de préservation et de mise en valeur de la biodiversité (faune et de la flore locale), dont notamment les vergers traditionnels, et à la mise en place d'une trame verte et bleue (TVB) sur le territoire,

Monsieur Guillaume PETER est chargé par délégation de la conduite des projets ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- Du suivi et du développement-renforcement des services « Conseiller en économie partagé » et « Espace info énergie »,
- Du suivi et développement des équipements producteurs d'énergie dont la chaufferie intercommunale « l'écorce » et son réseau de distribution de chaleur, la production d'énergie hélions, la centrale photovoltaïque en toiture de la MDSA, et les futurs équipements rattachés,
- Des études et démarches préalables à la mise en place de nouveaux projets concernant la transition écologique,
- Du pilotage, du suivi et du développement des tous les projets dans le domaine de la biodiversité, en particulier autour d'une « trame verte et bleue »,
- Au développement des aménagements cyclables et des services en découlant tel que défini dans le schéma des itinéraires cyclables ainsi que des actions d'animation et de promotion de la mobilité douce, et des relations en découlant avec les communes,
- Au développement du réseau très haut débit devant permettre à terme la FTTH (Fiber To The Home), à l'extension du réseau de fourreaux en vue de la pose de fibre optique et du suivi des services en découlant, ainsi que du suivi actif du SDTAN,
- Au fonctionnement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères et déchets d'activités économiques, dont la définition de la politique publique correspondante en lien avec le SMICTOM, l'optimisation financière du service, la poursuite d'une politique incitative et ambitieuse en matière de maitrise des déchets, tant au niveau du consommateur final qu'au niveau des producteurs et intermédiaires, commerçants,
- Le suivi et à la promotion de l'opération « Grand murin » à Niedersteinbach, et d'autres initiatives en faveur de la préservation de la faune et flore,

Monsieur Guillaume PETER est chargé de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'étude et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Monsieur Guillaume PETER est chargé par délégation de la conduite du partenariat avec le CAUE, le PNRVN, l'ADEME, le SIVU de Pechelbronn, les SIVU forestiers, avec les services de transport et avec les prestataires « réseaux numériques », ainsi qu'avec les EPCI

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

et communes voisines pour le domaine de compétence délégué. Cette délégation inclut le partenariat avec les instances ci-dessous listées pour lesquels le vice-président concerné est représentant.

- Le PETR de l'Alsace du nord.
- Le SYCOPARC, par l'intermédiaire des représentants intercommunaux au parc, M. André SCHMITT et Mme Evelyne LEDIG,
- La FNCOFOR, par l'intermédiaire du représentant intercommunal, M. André SCHMITT,
- Le SMICTOM du, MM. Roger ISEL et Gérard NICASTRO,
- L'association SYNBOL, par l'intermédiaire du représentant intercommunal M. Roger ISEL.

Article 4 : Délégations au 3ème vice-président M. Alain FUCHS.

Dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur Alain FUCHS est chargé par délégation de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques locales relevant du pôle **économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,** et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant.

Le pôle intègre l'économie comme le rassemblement des activités humaines tournées vers la production, l'échange, la distribution et la consommation de biens et services. S'y retrouvent toutes les composantes de l'économie locale, de la prestation de service, du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, ainsi que des métiers de l'hostellerie et de la restauration (hors taxe de séjour faisant partie du pôle tourisme). Se greffe sur ce pôle la dimension d'aménagement du territoire dans une vision prospective et concertée, prenant en compte l'ensemble des actions menées par les acteurs publics et privés intervenant sur le territoire et en façonnant le paysage et les activités humaines en vue d'assurer une répartition équilibrée et solidaire des personnes et activités. Son champ de compétence intègre l'urbanisme et la planification.

Monsieur Alain FUCHS est chargé par délégation de prendre toute décision concernant **la définition d'une stratégie de développement économique** territorialisée prenant en compte la dimension d'aménagement du territoire dans sa globalité, et en particulier de la conduite et du suivi des travaux des diverses instances, commissions et autres comités de pilotage relatifs :

- A l'animation et au développement économique du territoire, au développement de partenariats locaux et à l'initiation d'une stratégie de coopération entre l'établissement et les acteurs économiques, entre les acteurs économiques locaux, et avec les partenaires économiques institutionnels (MSA, CCI, CAIRE…),
- A la définition d'une politique d'urbanisme stratégique et opérationnel du territoire appuyée sur le renforcement de ses bourgs-centres de Woerth et Lembach ainsi que de l'agglomération des communes du secteur de Pechelbronn,
- Au soutien des opérateurs économiques locaux et à la conduite des opérations liées, dont des opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat,
- A la commercialisation ou mise à disposition des terrains des zones d'activités et des locaux d'entreprises, ainsi que de l'animation des acteurs économiques locaux,
- A la revitalisation des bourgs centre Woerth et Lembach, et à l'animation et la coordination des acteurs institutionnels pour une politique concertée de structuration des bourgs-centres,
- A la gestion de l'espace appuyée sur les documents d'urbanisme locaux, et aux réflexions prospectives découlant de la loi ALUR et de l'opportunité de conduire un

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

projet de PLU intercommunal sur le territoire (urbanisme stratégique et opérationnel avec le service aux communes),

- A l'élaboration des propositions d'avis de l'établissement sur les PLU communaux, sur le SCOTAN, le projet du territoire du PETR d'Alsace du Nord et sur la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
- Du suivi et du développement du service SIG intercommunal comme outil d'aide à la décision, d'aménagement du territoire et de mémoire mutualisé avec les communes,

Monsieur Alain FUCHS est chargé par délégation de la conduite des projets ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- Des mises à disposition des équipements immobiliers d'entreprise, notamment l'hôtel d'entreprises à Eschbach, le bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach et le bâtiment innovant à Preuschdorf, locaux d'entreprises du site économique nord de Woerth,
- Des études et démarches préalables à la mise en place de nouveaux projets concernant le développement économique,
- La poursuite des projets d'aménagement des zones d'activités économiques et notamment celles d'Eschbach et son extension à Hegeney, de Woerth, Willenbach et de Lembach,
- La réhabilitation des friches du site économique nord de Woerth en vue de sa remise sur le marché économique.

Monsieur Alain FUCHS est chargé de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'étude et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Monsieur Alain FUCHS est chargé par délégation de la conduite du partenariat avec le service économie de l'agglomération de Haguenau (CAIRE), la Région Grand Est via le « POCE – Pacte Offensive Croissance Emploi », l'Agence d'Attractivité Alsace (3A) et avec l'ADIRA, la fédération des professionnels, artisans, commerçants Sauer-Pechelbronn, Initiative Alsace du Nord, avec les associations foncières du territoire ainsi qu'avec les EPCI et communes voisines pour le domaine de compétence délégué. Cette délégation inclut le partenariat avec les instances ci-dessous listées pour lesquels le vice-président concerné est représentant.

Monsieur Alain FUCHS est chargé par délégation de la représentation de la communauté de communes dans les instances extérieures traitant du domaine de compétence délégué,

- Le PETR d'Alsace du nord,
- L'OTI l'Alsace Verte, en tant que suppléant.

Article 5 : Délégations à la 4ème vice-présidente M. Lysiane DUDT.

Dans le cadre des compétences communautaires, Madame Lysiane DUDT est chargée par délégation de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques locales relevant du pôle **tourisme et thermalisme, politique transfrontalière**, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant.

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

Le pôle intègre le tourisme comme l'ensemble des activités réalisées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours sur le territoire Sauer-Pechelbronn, sur une période déterminée, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée. S'y retrouve notamment le tourisme de santé et bien-être lié au thermalisme, mais également le tourisme de mémoire, culturel et de loisirs en lien avec l'histoire du territoire (histoire médiévale, 1870, pétrole, arts et traditions populaires), et ses composantes (sites touristiques publics et privés, tels le site du Fleckenstein ou le parc d'attractions du Didiland). La destination touristique dépassant largement le cadre du territoire intercommunal, ce pôle est abordé via le territoire de l'Alsace Verte, et avec une dimension transfrontalière plus globale, le territoire allemand voisin partageant toutes les caractéristiques touristiques. La politique transfrontalière trouve ses fondements dans la coopération transfrontalière avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, matérialisée par un jumelage récent et un Stammtisch historique, marquant la volonté de partager et mettre en commun des politiques plus ambitieuses telles la transition écologique, en plus de la connaissance du voisin et du déploiement d'actions en découlant (dont l'apprentissage de la langue du voisin).

Madame Lysiane DUDT est chargée par délégation de prendre toute décision concernant **l'animation et le développement du tourisme comme secteur économique majeur du territoire, créateur de liens et d'échanges,** et en particulier de la conduite et du suivi des travaux des diverses instances, commissions et autres comités de pilotage relatifs au - à :

- La réflexion, les échanges et les travaux pour aboutir à une stratégie intercommunale sur le tourisme, incluant notamment un schéma des équipements et sites d'accueil touristique sur le territoire,
- La coopération étroite avec les organismes touristiques intercommunautaires, en particulier sur l'animation et l'accompagnement des professionnels intervenant dans la sphère touristique,
- La recherche d'investisseurs et opérateurs touristiques, mécènes, et leur accompagnement sur le territoire, et la poursuite de la politique foncière en découlant,
- Le développement des équipements publics touristiques ou en découlant et la conduite d'une politique de coopération, de mutualisation, voire de rationalisation du fonctionnement, en partenariat avec les sites privés,
- Le développement des équipements touristiques et thermaux, leur coordination et leur mise en partenariat en vue d'une coopération et d'une mutualisation accrue. avec les propriétaires et collectivités concernées,
- Le soutien, le maintien et la valorisation des ressources thermales et géothermales du territoire et des propriétés thermales intercommunales (sources thermales : forages Hélions et Cybéliades),
- La mise en œuvre et le développement du partenariat avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, par des actions transversales (connaissance de la langue du voisin, p.ex.) et projets thématiques,
- Le développement de « l'après-mines à Pechelbronn », passant par la définition d'une stratégie transversale de valorisation du patrimoine pétrolier local à l'échelle régionale et nationale, s'appuyant sur le concept de « cité des énergies ».

Madame Lysiane DUDT est chargée par délégation de la conduite des projets ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- La poursuite du projet d'aménagement des zones d'aménagement et zones d'activités touristique et notamment celles de Morsbronn-les-Bains dédiée au thermalisme, de Pechelbronn et potentiellement d'autres sites,

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

- Le suivi de la gestion des équipements touristiques à rayonnement intercommunal (Maison rurale de l'Outre Forêt, centre d'animations et de découvertes du Fleckenstein, la collection du musée du Pétrole),
- Le suivi de la taxe de séjour intercommunale et des relations avec les hébergeurs locaux,
- Les actions et projets relatifs au tourisme (le développement de la randonnée, le suivi et la gestion de la signalétique touristique),
- Des études et démarches préalables à la mise en place de nouveaux projets concernant le développement thermal, touristique, culturel et de loisirs,
- L'organisation des échanges et l'animation des instances au titre des partenariats transfrontaliers (dont le Stammtisch), en particulier le jumelage avec la VG Dahner Felsenland, et la mobilisation de tous les acteurs du territoire dans une perspective d'approfondissement et de généralisation de ce partenariat.

Madame Lysiane DUDT est chargée de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'étude et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Madame Lysiane DUDT est chargée par délégation de la conduite du partenariat avec l'Agence régionale du tourisme Grand Est, avec l'Agence de Développement Touristique d'Alsace et l'Agence d'Attractivité d'Alsace, l'OTI L'Alsace Verte, la régie du Fleckenstein, avec les amis de la Maison rurale de l'Outre Forêt et avec les amis du Musée du Pétrole en partenariat avec les élus représentant la communauté de communes aux conseils d'administration respectifs (MM. Philippe MALL et Dominique PEIFFER-RINIE pour l'AMROF et de MM. Stéphane WERNERT et Daniel STEPHAN pour le Musée du pétrole), les opérateurs touristiques privés (notamment ValVital), l'association du massif vosgien et le club vosgien, ainsi qu'avec les EPCI et communes voisines pour le domaine de compétence délégué. Le partenariat avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord intègre la thématique touristique en ce qui concerne la conservation mutualisée (collection du Musée français du pétrole). Cette délégation inclut le partenariat avec les instances ci-dessous listées pour lesquels le vice-président concerné est représentant.

- OTI l'Alsace Verte,
- La régie du Fleckenstein,
- Les amis de la maison rurale de l'Outre Forêt,
- La fédération des stations vertes de vacances.

Article 6 : Délégations au 5ème vice-président M. Christian TRAUTMANN.

Dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur Christian TRAUTMANN est chargé par délégation de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques locales relevant du pôle **« politique de l'eau » et de l'habitat**, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant,

Le pôle intègre l'eau dans toutes ses composantes, l'adduction d'eau potable, l'assainissement, le grand cycle de l'eau et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans ses quatre composantes obligatoires et deux compétences complémentaires (cf. délibération n°071.2017), dans leur gestion technique via l'adhésion au SDEA Alsace Moselle. La dimension stratégique complète cette approche technique pour prendre en considération l'eau comme ressource à sauvegarder et comme milieu de vie, pour faire de l'eau un socle essentiel du

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

développement local et de la transition écologique. Cette [illegible] performance et de résilience pour le territoire, est portée notamment via l'engagement partenarial conclu avec le SDEA, de gestion de l'eau comme outil de développement du territoire, fixant deux enjeux et quatre engagements, pour lesquels le vice-président en est le garant :

Enjeu 1 : faire du cycle de l'eau un atout pour le territoire et porter en partenariat les projets partagés de développement local en lien avec l'eau,

Enjeu 2 : Développer les services publics locaux via la création d'un centre de services sur le site de la maison des services et des associations à Durrenbach.

Engagement 1 : assurer la continuité du service public,

Engagement 2 : développer les services locaux,

Engagement 3 : mutualiser les moyens,

Engagement 4 : contribuer au développement local.

L'eau étant une ressource précieuse, fondamentale et gratuite, à préserver, mais également imprévisible, dangereuse et couteuse, dont les modes de consommation et d'usage doivent être reconsidérés eu regard des évolutions climatiques et de la transition écologique, l'eau a un rôle structurant à jouer dans les projets d'aménagement, d'animation et de développement du territoire.

Présente dans chaque foyer, l'eau fait le lien avec l'habitat et le logement, dont la politique est rattachée à ce pôle tout en étant transversale, en lien notamment avec la transition énergétique, avec l'aménagement du territoire, avec la culture et le patrimoine local. La politique de l'habitat intègre ainsi l'ensemble des actions dédiées à assurer un équilibre entre l'offre et la demande de service de logement, la mixité de la population (composition familiale, âge), l'évolution harmonieuse et respectueuse de la population. La politique de l'habitat est également garante de la sauvegarde du patrimoine bâti, incluant le petit patrimoine (en lien étroit avec le tourisme), de sa pérennisation et de sa promotion, notamment pour les réhabilitations ou constructions neuves, et la valorisation du cadre de vie.

Monsieur Christian TRAUTMANN est chargé par délégation de prendre toute décision concernant **du développement des politiques patrimoniales pour améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire**, et en particulier de la conduite et du suivi des travaux des diverses instances, commissions et autres comités de pilotage relatifs :

- A la définition d'une politique ambitieuse du territoire autour de l'eau dans toutes ses facettes, en phase avec les impératifs de préservation et de consommation, et correspondant aux impératifs de mise en valeur du patrimoine hydraulique du territoire, les rivières et les zones humides, comme atout et richesse, ressource et milieu de vie.
- A l'animation active des partenariats correspondants avec le SDEA Alsace Moselle, via la déclinaison opérationnelle de l'engagement partenarial, ainsi qu'avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord, dans l'application de sa Charte,
- Aux opérations de préservation, de valorisation et de promotion du patrimoine immobilier bâti et non bâti du territoire, et des techniques et modes constructifs locales et écologiques, y compris le petit patrimoine, en lien étroit avec le département du Bas-Rhin et du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

- Au suivi et au développement des réflexions sur une politique de l'habitat, dont l'opportunité de réaliser un PLH à l'échelle du territoire,
- A la coordination de la réflexion avec les communes membres sur l'organisation des politiques de logement et d'aménagement de lotissements,

Monsieur Christian TRAUTMANN est chargé par délégation de la conduite des projets ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- Le suivi de la gestion des infrastructures d'adduction d'eau potable, d'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif,
- A l'aménagement, à la gestion et à l'entretien écologique des cours d'eau et des zones humides du territoire, dont notamment la compétence dite GEMAPI, en lien étroit avec la politique publique biodiversité (projet TVB),
- La conduite des services et opérations de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial et opérations programmées d'amélioration de l'habitat, dont le suivi de la gestion des subventions et du service mut'archi, dans le cadre des engagements partenariaux avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le département du Bas-Rhin,
- Le suivi de la gestion des infrastructures d'adduction d'eau potable, d'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, en lien avec le SDEA Alsace-Moselle,
- Des études et démarches préalables à la mise en place de nouveaux projets concernant l'eau et l'habitat.

Monsieur Christian TRAUTMANN est chargé de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'étude et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Monsieur Christian TRAUTMANN est chargé par délégation de la conduite du partenariat avec le SDEA Alsace Moselle, les syndicats de rivières et syndicats de curage et de rectification, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, ainsi qu'avec les EPCI et communes voisines pour le domaine de compétence délégué.

M Christian TRAUTMANN est en outre représentant de l'établissement au sein du conseil d'administration de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein.

Article 7 : Délégations au 6ème vice-président M. Jean Claude BALL.

Dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur Jean-Claude BALL est chargé par délégation **de la mise en œuvre opérationnelle des projets de travaux neufs, du suivi de la bonne tenue du patrimoine de l'établissement en exploitation, et de la mise en œuvre, animation et développement des services de proximité aux associations et communes,** et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions en découlant,

Monsieur Jean-Claude BALL est chargé par délégation de prendre toute décision concernant **le suivi de la réalisation des projets de travaux neufs ou en réhabilitation validés par le conseil communautaire, le président ou les vice-présidents, dans le respect des cahiers des charges (phase chantier), de la maintenance préventive et de l'entretien du**

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

patrimoine immobilier et mobilier de l'EPCI (bâtiments et infrastructures, terrains, véhicules et engins), et du bon fonctionnement et développement des services aux communes et aux associations locales. Il assure sa délégation de manière transversale, pour tout équipement quel que soit sa destination, et en parfaite collaboration avec le président ou les vice-présidents référents. Il assure ainsi notamment :

- La transition entre les études et la réalisation puis mise en exploitation des sites, les relations avec les maîtres d'œuvres et entreprises en phase chantier et réception,
- Les opérations de réception des chantiers en lien avec le président ou les vice-présidents référents, et des dossiers ouvrages exécutés,
- Le suivi des dossiers d'assurance et sinistres, assurances dommages ouvrages, assurances décennales, RC, dommages aux biens (hors assurances protection fonctionnelle, statutaire, revenant au président),
- La gestion des moyens (facilities management) et des équipements,
- Le suivi, la promotion et le développement des services de proximité aux associations et communes, la définition des procédures et règlements d'utilisation ainsi que leur respect,
- Les relations avec les usagers de la banque de matériels, du service de duplicopie, la mise à disposition de locaux intercommunaux (dont le gymnase intercommunal « les cuirassiers »), l'accès au service de collecte de pommes en partenariat avec l'association gestionnaire, et d'autres services pouvant être assurés aux associations et communes,
- Le suivi du service technique et du service support de l'établissement.

Monsieur Jean-Claude BALL est chargé par délégation de la conduite des actions ou réalisations liées au domaine de compétence délégué et notamment :

- Du suivi de la gestion de la banque de matériel communautaire et associative, ainsi que de son développement et son ouverture aux matériels d'associations et d'entreprises,
- De la gestion des propriétés intercommunales, dont les friches pétrolières, de leur sécurisation et de leur valorisation,
- Du suivi de la gestion des accès aux sites, alarmes, de la protection et sécurité des équipements, des contrôles périodiques obligatoires et de la levée des observations,
- Du déploiement de l'hypervision des bâtiments intercommunaux et des équipements communs aux sites (serrures électroniques).

Monsieur Jean-Claude BALL est chargé de l'élaboration et du suivi de tous les dossiers d'actions et d'investissement relatifs aux domaines de compétences précitées, ainsi que de leur suivi administratif et financier (marchés publics, validation des paiements et encaissements, des cofinancements), la signature des mandats et titres revenant au président et le cas échéant aux vice-présidents dûment autorisés.

Article 8 : Engagements des vice-présidents.

MM. les vice-présidents contribuent, dans leurs champs de compétences et au travers de leurs politiques et actions spécifiques, à l'atteinte des objectifs et de la vision définis à la charte de de développement durable de la communauté de communes.
Dans ce cadre, chaque vice-président s'engage à un travail transversal, concerté au sein de l'exécutif et en lien avec les représentants aux organismes extérieurs, et met en œuvre les principes méthodologiques (appelés les « incontournables ») définis à la charte de de développement durable, en particulier, la coopération avec tous les voisins et avec les réseaux d'échanges supra-intercommunaux. A ce titre, chaque vice-président est mandaté de créer, entretenir et de développer, dans son champ de compétences, des liens et partenariats avec les

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

collectivités voisines et des échanges transnationaux [illegible] Verbandsgemeinde Dahner Felsenland.
La transversalité s'exerce sur tous les champs d'action de la communauté de communes ; à titre d'exemples et de façon non exhaustive, on peut citer :

- Les contributions thématiques au partenariat entre l'établissement et ses communes (chef de file : Président M. Roger ISEL),
- La déclinaison opérationnelle de la stratégie globale « TEPOS 2037 », et la mise en œuvre de cette approche dans l'ensemble des politiques publiques et actions de l'établissement (chef de file : 2ème VP M. Guillaume PETER),
- L'élaboration des avis de l'établissement sur les PLU communaux, sur le SCOTAN, le projet du territoire du PETR d'Alsace du Nord et sur la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (chef de file : 3ème VP M. Alain FUCHS),
- La mise en œuvre du jumelage avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, à travers actions et projets thématiques, et par la mobilisation de tous les acteurs du territoire (chef de file : 4ème VP Mme Lysiane DUDT),
- Ou bien plus globalement, les contributions individuelles à l'animation territoriale auprès des acteurs locaux, et l'écoute active des besoins du territoire.

Article 9 : Délégations de signature.

MM. les vice-présidents sont autorisés à signer tous les actes relatifs aux dispositions des articles précédents, à l'exception des mandats de paiement et titres de recettes relevant de la seule compétence du président ou des 1er et 2ème vice-présidents dans le cadre de leur délégation de compétence générale précisée à l'art 1 du présent arrêté.

Article 10 : Engagement des dépenses.

MM. les vice-présidents sont autorisés à engager au nom du président toutes dépenses relatives aux articles précédents dans la limite et dans les conditions de la délégation permanente du conseil communautaire au président datée du 17 juillet 2020, et dans les limites des enveloppes budgétaires définies dans le budget annuel.

Article 11 : Concours des services.

MM. les vice-présidents bénéficient du concours direct des agents intercommunaux, et en particulier du ou des chargés de missions dans les domaines de compétences qui leur sont attribués par le présent arrêté, sous l'autorité de l'agent de développement et directeur des projets chargé notamment de la direction des projets et, en tant que de besoin, du concours des agents du service fonctionnel (des services administratifs (général et finances-ressources humaines) et techniques communautaires), le concours s'effectuant sous couvert de la direction générale des services.

Article 12 : Moyens mis à disposition.

MM. les vice-présidents, à l'instar du président, disposent pour l'exercice de leur délégation, notamment :

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

- d'une expertise interne développée représentée [illegible] intercommunaux, organisée en un pôle développement regroupant notamment les chargés de mission autour d'un agent de développement, et en un pôle fonctionnel regroupant les fonctions support autour d'un directeur général des services,

- d'une expertise externe en lien avec des partenariats étroits, établis notamment avec :

    - un partenaire historique essentiel : le Parc naturel régional des Vosges du Nord, dont l'appui politique et l'expertise des agents et services viennent contribuer à la bonne conduite des politiques publiques et des actions, la charte de développement durable de la communauté de communes s'inscrivant dans la charte du Parc.
    - Le SDEA Alsace Moselle, partenaire essentiel en matière de politique « eau » sur le territoire, avec lequel un engagement partenarial a été conclu.
    - D'autres partenaires apportant leur contribution aux politiques publiques locales conduites, et pour la pluparts desquels la communauté de communes y est représentée.

- d'un accès aux sites et bâtiments propriétés de la communauté de communes ou dans lesquels est exercée une compétence intercommunale, ainsi que du code alarme correspondant,

- d'un accès à des outils numériques et dématérialisés de partage d'informations, dont IDELIBRE (invitations dématérialisées aux réunions),

- d'un mail prénom.nom@sauer-pechelbronn.fr, leur permettant de communiquer officiellement au nom de l'établissement public et dans le cadre de leur fonction élective,

- de l'accès aux locaux et moyens matériels de la communauté de communes dans le cadre de l'exercice de leur fonction de vice-présidence (dont véhicules de service),

Etant précisé que toute mise à disposition permanente de matériel fera l'objet d'une convention de mise à disposition spécifique.

Article 13 : Conseillers délégués.

L'équipe exécutive peut être complétée par des conseillers délégués, spécifiquement désignés par arrêté du président, ces conseillers délégués se voyant attribuer des délégations spécifiques, temporaires ou permanentes, découlant des compétences du président. Les arrêtés nommant les conseillers délégués viendront compléter le présent arrêté de délégation de fonctions et de signatures et s'inscriront dans ce cadre.

Article 14 : Délégation de signature aux agents.

Un certain nombre d'agents dispose d'une délégation de signature, limitée et relative au fonctionnement général de la structure. Des arrêtés spécifiques nominatifs sont pris en conséquence.

Article 15 : Publication et ampliation.

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la communauté de communes.

Cet arrêté est valable pour la durée du mandat et à compter du 18 juillet 2020, date d'exercice effectif de leur fonction de vice-présidence.

Toute modification du présent arrêté fera l'objet d'un nouvel arrêté.

Un modèle de signature des membres de l'exécutif (président – vice-présidents) a été effectué en juillet 2020 et communiqué aux services de l'Etat (sous-préfecture et trésorerie) permettant d'attester de la correspondance de la signature et de l'élu cité dans les courriers et documents officiels.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Soultz-Sous-Forêts),
- MM. Les six vice-présidents.

Fait à DURRENBACH, le 24.08.2020

Vu - Les vice-présidents

Le président
Roger ISEL

1er vice-président M. Damien WEISS

2ème vice-président M. Guillaume PETER

3ème vice-président M. Alain FUCHS

4ème vice-président M. Lysiane DUDT

5ème vice-président M. Christian TRAUTMANN

6ème vice-président M. Jean-Claude BALL

Envoyé en préfecture le 27/08/2020
Reçu en préfecture le 27/08/2020
Affiché le
ID : 067-200013050-20200824-ARR_013_2020-AR

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.